



Le certificat de réfugié de l'oppression nazie de Walter Igersheimer, « Refugee from Nazi Oppression, » Londres, 1940.

Transcription

[page] 18

APPROBATION ET REMARQUES

Il vous faut présenter ce certificat si demandé par un officier de police, un officier d'immigration ou un membre des Forces de sa Majesté durant l'exercice de leurs fonctions.

(C33488-1) 100,000 6/39 (Ennemi étranger)

[page] 19

Le détenteur de ce certificat est exempté jusqu'à nouvel ordre de l'internement et d'autres restrictions spécifiques applicables aux ennemis étrangers, sous l'acte Aliens Order, 1920, tel qu'amendé.

[Écrit à la main] Signature/ reporté 22 11/39

[Écrit à la main] Réfugié de l'oppression nazie / 10/1/40

[3 estampes] Police métropolitaine, Division D. Paddington

[Écrit à la main] Annulé [initiales] 10/1/40

[2 estampes] Police métropolitaine, enregistrement des étrangers, tribunal no.5